



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 065-216502260-20240129-2024001-DE



Séance du 29 janvier 2024 à 19h

2024/001

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bruno CAZERES, Bernard LHOSSEIN, Hélène FRANCES, Ingrid BOUTARFA

Absents : Noémie DEUTSCH, Sébastien ABADIE (procuration à Bruno CAZERES), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Gisèle VINCENT), Dominique GAYE (procuration à Bernard JOUCLA), Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Laetitia CAZABAN (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Caroline ECORCHON (procuration à Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ (procuration à Denis FEGNE), Serge ALMENDRO

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 24 janvier 2024

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS D'AIDE AUX COMMUNES 2024 :
Rénovation de l'installation ECS (eau chaude et sanitaire) des vestiaires du rugby

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune souhaite solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au titre du Fonds d'Aide aux Communes 2024 pour le projet de rénovation de l'installation ECS (eau chaude et sanitaire) des vestiaires du rugby.

En effet, les vestiaires du rugby disposent d'un système de chaufferie vétuste qui nécessite d'être remplacé.

La société SETES INGENIERIE a transmis une première évaluation tarifaire qui s'élève à 45 000 € HT, à laquelle s'ajoute la mission de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 6 750 € HT.

Plan de financement / FAC 2024 :

CATLP – FAC (20%)	10 350 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	41 400 € HT
	51 750 € HT
	62 100 € TTC

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 10 350 € HT au titre du Fonds d'Aide aux Communes, pour la rénovation de l'installation ECS (eau chaude et sanitaire) des vestiaires du rugby.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Denis FEGNE